

Questions orales

La Commission des libérations conditionnelles a relâché Panacui bien qu'elle ait reconnu qu'il purgeait une très longue peine pour un crime violent et que la toxicomanie était un facteur important de son mode de vie criminel.

Pourquoi le ministre permet-il que la Commission des libérations conditionnelles libère des criminels violents, mettant la sécurité personnelle des Canadiens en danger?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, aux termes de la loi constitutive adoptée par ce Parlement, la Commission des libérations conditionnelles est un organisme autonome, un tribunal administratif qui fonctionne indépendamment du gouvernement; cette loi ne donne pas au solliciteur général du Canada le pouvoir d'intervenir dans les décisions de la commission.

Toutefois, je me ferai un plaisir de m'assurer que les préoccupations du député sont transmises à la commission.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, voici un autre exemple. Dwayne Archie Johnson qui, en 1970, avait enlevé, battu et finalement tué de 56 coups de couteau Helen Betty Osborne avant d'abandonner son corps dans un fossé, a été reconnu coupable de meurtre au deuxième degré et condamné à la prison à perpétuité sans possibilité de libération avant 10 ans.

Au mois de mars, il a été mis en semi-liberté après avoir purgé sept ans de sa peine. Selon l'article 135 de la Loi sur le service correctionnel, le ministre peut demander au commissaire de revoir et de révoquer la libération conditionnelle.

• (1155)

Le ministre va-t-il intervenir pour empêcher la mise en liberté des meurtriers violents ou va-t-il continuer à mettre la sécurité personnelle des Canadiens en danger en refusant d'agir?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'acquitte du mandat que m'a confié le Parlement.

Toutefois, la Commission des libérations conditionnelles est indépendante du gouvernement et des parlementaires. Cela dit, je me ferai un plaisir d'examiner la loi et de voir ce qu'on devrait et pourrait faire aux termes de la loi adoptée par le Parlement.

* * *

[Français]

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

M. Roger Pomerleau (Anjou-Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Sur trois éléments fondamentaux, à savoir le droit de veto, la société distincte et le respect des compétences du Québec, on a une contradiction de plus en plus marquée entre les positions du comité du non et les positions du gouvernement fédéral.

Les Québécoises et les Québécois ont le droit de savoir si le gouvernement fédéral endosse pleinement la position exprimée dans la brochure du directeur général des Élections, distribuée à l'échelle du Québec, sur le droit de veto, la société distincte et le respect des compétences du Québec.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a aucune contradiction dans la politique prise par le comité du non et par le gouvernement du Canada. C'est un document écrit dont tout le monde est partenaire. Où il y a des contradictions, par contre, c'est dans la politique du chef de l'opposition qui prétend, à un moment donné, qu'il va négocier la citoyenneté du Canada. Le lendemain, c'est la citoyenneté du Québec.

Il y en a un qui veut négocier avec le Canada. Il y en a un autre qui dit qu'il veut un pays. Les contradictions flagrantes se dégagent de la politique des séparatistes qui ne veulent pas dire la vérité aux Québécois. Moi, je sais que les Québécois ne sont pas des naïeux et ils vont certainement comprendre que la question du 30 octobre, c'est la séparation du Québec, oui ou non, et la réponse va être non.

M. Roger Pomerleau (Anjou-Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, ma question est simple. Nous sommes à 11 jours du référendum. Le premier ministre endosse-t-il toutes les recommandations du comité du non dans cette brochure, oui ou non?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le président, le premier ministre lui-même a affirmé qu'il participait à ces documents, qu'il les endosse en totalité. La question des contradictions ne porte pas sur le document du non, mais sur les épaules des séparatistes qui se promènent à travers le Québec prétendant qu'ils veulent négocier quelque chose avec le Canada, mais en même temps, et finalement hier, ils ont admis qu'ils veulent un pays séparé. Ils ne veulent pas du Canada, ils veulent un passeport québécois, une citoyenneté québécoise et c'est le choix qui va être fait clairement le 30 octobre par les Québécois, quand ils vont dire non à la séparation du Québec du Canada.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Lorsque la stratégie du poisson de fond de l'Atlantique a été annoncée, l'année dernière, on a affecté 300 millions de dollars à la réduction de la capacité. Jusqu'à maintenant, un tiers de cet argent a été dépensé. Combien de licences ont été retirées? Sur 14 000, 252. Cela représente moins de 2 p. 100 des licences